Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260917-LOL_17092026_B-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **2026/08/02**
FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 17 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	14

Date de la convocation
Le 27 août 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le dix-sept du mois de septembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Clémence LAMER
Secrétaire de séance : Mme Sandra BAYLE

Objet de la Délibération
Installation d'un distributeur automatique de pizzas

Contrat de bail de droit commun

M. le Maire expose à l'assemblée :

Mme Magali QUELVEN, gérante de l'entreprise individuelle Pizzas Paninis Mag dont l'objet est la fabrication et la distribution de pizzas et autres produits alimentaires, a sollicité la commune afin de bénéficier d'un emplacement sur le domaine communal pour y installer un distributeur automatique.

Un précédent contrat pour le même objet avait été conclu en 2023 avec la société API TECH, placée en liquidation judiciaire en juillet 2025. Aussi, il est proposé au conseil municipal de consentir à Mme QUELVEN le bénéfice de l'emplacement précédemment déterminé, afin qu'elle y installe son propre distributeur, faisant son affaire du retrait du matériel de la société API TECH.

Dans cette perspective, un projet de contrat de bail de droit commun concernant la mise à disposition par la commune d'un emplacement situé parking du stade, rue des Trois Croix, d'une superficie de 4,99 m² maximum au bénéfice de Mme Quelven a été établi.
Le bail prend effet à la date du 15 juin 2026 et est conclu pour une durée de 2 ans.
La location de cet emplacement est consentie moyennant un loyer mensuel de 100 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des conditions du contrat de bail de droit commun relatif à l'installation d'un distributeur à pizza sur le domaine communal à l'emplacement suivant : parking du stade, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la location d'un emplacement sur le domaine communal destiné à l'installation d'un distributeur à pizzas exploité par Mme Quelven, représentante de l'entreprise individuelle Pizzas Paninis Mag,
- Autorise M. le Maire à procéder à la signature du contrat de bail annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)